



Assistance JFCE du 11 mars 2025





Agrivoltaïsme et PV sur sol NAF

et n° 2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation d'installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers
é du 5 juillet 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur terrains agricoles, naturels ou forestiers
ction technique DGPE/SDPE/2025-93 du 18/02/2025 relative à l'application des dispositions réglementaires relatives aux installations agrivoltaïques et photovoltaïques au sol dans les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne-Franche-Comté



***Pdt Georges Leclercq
ouvrant la séance.***



**Mme Coralie Delaitre,
chargée de missions Énergie
STE/DTE Dreal**



*M. Gilles Lemaire,
directeur par intérim de la prospective
et des démarches partenariales*



*Pierre Dziadkowiak,
chef adjoint du département biodiversité*

*Isabelle Ravion,
chargée de mission espèces protégées
Département Biodiversité
DREAL Bourgogne-Franche-Comté*

présentent la réglementation espèces protégées dans le cadre des ENR.



*M. Hugues Dollat,
inspecteur général de l'Environnement et
du Développement Durable
présentant le bilan de la MRAe 2024.*



2012 au point d'arrêt du 07 mars 2025



*David Zupan
Pdt TA Dijon*





*Christian Fichot
webmestre CCEBo*

*Georges Leclercq
Pdt CCEBo*

*Daniel Collard
Vice-pdt CCEBo*



*Ban bourguignon de remerciements
à l'occasion des adieux de Christian Fichot, webmestre CCEBo.*